

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.204 du 13/07/1998 modifiant la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants

(Journal de Monaco du 17 juillet 1998).

Article unique .- Il est inséré dans la [loi n° 644 du 17 janvier 1958](#) , sur la retraite des travailleurs indépendants, un article numéroté 11-1 et rédigé comme suit :

(Voir l'[article 11-1 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958](#) .)